



Arrêté n°2024-SG-DA-004 portant délégation de signature à Madame Sylviane Bastard-Rosset

Corine, Maironi-Gonthier, Maire d'Aime-La-Plagne, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-19,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté en date du 1er juillet 2019, portant détachement de Madame Sylviane BASTARD-ROSSET sur l'emploi fonctionnel de Directrice Générale des Services des communes de 10 000 à 20 000 habitants, à compter du 1er juillet 2019, pour une durée de 5 ans,

Vu l'arrêté en date du 8 mars 2022 à effet du 19 mars 2022, nommant Madame Sylviane BASTARD-ROSSET au 9ème échelon du grade d'attaché principale,

Considérant que Sylviane Bastard-Rosset, attachée principale, exerce les fonctions de Directrice générale des services,

Considérant que dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans le cadre des missions des agents communaux ;

ARRETE :

Article 1 :

Sylviane Bastard-Rosset, [REDACTED] attachée principale, Directrice Générale des Services des communes de 10 000 à 20 000 habitants, se voit confier sous la surveillance et la responsabilité de Madame le Maire une délégation de signature pour :

- La signature des ordres de missions de tout agent de la commune ;
- La signature de tout autre document nécessaire à l'exécution de leurs missions ;

Article 2 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressée et publié sur le site internet de la commune, mairie-aime.fr.

Fait à Aime-la-Plagne, le 15 janvier 2024

Le Maire,

Corine MAIRONI-GONTHIER



Notifié le 18.01.24

Signature :